

## SOCIÉTÉ

## Immigration

## Marocaines d'Afrique et fières de l'être!

DNES à Dakar, Bachir THIAM

• Objectif: aspirer aux mêmes droits que les autres immigrés marocains

• Trouver des solutions pour certains cas sociaux

QUAND il s'agit des hommes, nos compatriotes résidant à l'étranger sont l'exact reflet des sociétés humaines modernes. C'est-à-dire, là où l'on retrouve ingénieurs, médecins, cadres, techniciens et ouvriers qualifiés, artisans, sportifs, artistes... Leur pendant féminin? «Ce sont des prostituées». Sans autre forme de procès. La prostitution n'est surtout pas l'apanage d'un sexe. En tout cas, la centaine de Marocaines venues prendre part à la 3e rencontre régionale «Marocaines d'ici et d'ailleurs», les 20 et 21 septembre à Dakar, la capitale sénégalaise, avaient plutôt fière allure. Toutes des ambassadrices de leur pays auprès des communautés qui les accueillent. Elles vivent le Maroc, tout le Maroc sans artifices. Elles sont ce qu'elles sont devenues aujourd'hui. A l'image surtout des plus



Elles répondent aux noms de Guenoun, Benjelloun, Kabbaj, Benchekroun, Chekroun, Boutaleb, Kettani, Faris, Berrada et d'autres. Elles sont Marocaines établies dans différents pays d'Afrique. Elles entendent bien faire vivre le lien avec leur pays d'origine (Ph. CCME)

jeunes d'entre elles qui ont eu besoin de casque de traduction, selon que le speech était en arabe ou français. Parmi elles, il y en avait de parfaites anglophones, comme celles venues du Ghana, et des lusophones (Guinée Equatoriale).

Comme leurs compatriotes hommes

immigrés, les Marocaines d'Afrique subsaharienne sont chefs d'entreprises, pharmaciennes, commerçantes, artisanes, enseignantes, femmes au foyer... Comme eux aussi, elles ont fondé des foyers justement. Et souvent, comme les hommes, elles sont en couple mixte. Elles affrontent les problèmes communs aux immigrés du monde entier, donc sans distinction de sexe ni de race. Cette fois, à la différence des hommes, elles doivent se battre deux fois plus pour exister par elles-mêmes. En cela, l'action de l'Etat envers ses populations immigrées fait sens.

Les attentes également ne sont pas

Conseil de la communauté marocaine à l'étranger (CCME). Beaucoup de descendantes de très anciennes familles marocaines, nées au Sénégal, font face aujourd'hui encore à des problèmes d'identité. Comme leurs illustres aïeux, elles n'ont jamais été inscrites au registre de l'état civil du Maroc. Ce n'est pas faute d'essayer.

«L'obligation de se faire établir une carte d'identité nationale électronique, préalable à l'acquisition de passeport biométrique, a remis ces vieilles attentes sur la table. Mais pour les concernés, il faut s'inscrire d'abord à l'état civil. Ce qui est légalement impossible sans le recours à la justice, pour la transcription de leur naissance au Maroc». Une situation qui exige une volonté politique

forte. Car il s'agit bel et bien de Marocains bon teint dont la naissance n'a jamais été transcrite sur les registres de l'état civil au Maroc, mais ayant bénéficié par le passé, à titre exceptionnel, à travers le système de témoignage, de l'établissement de la carte d'identité nationale. C'est l'impasse. Dans la recherche de solutions, l'ambassadeur a insisté sur la nécessité de recourir à la solution technique possible à la fois réglementaire et applicable dans les faits: «le jugement de transcription de naissance sur les registres de l'état civil marocain pour l'obtention d'un acte de

## Urgences sociales

POUR Nouzha Skalli, «on peut certes aborder le problème des familles concernées sous l'angle politique. Ce qui prendrait beaucoup de temps, or on est face à des cas d'urgences sociales». La députée PPS privilégierait plutôt l'approche pragmatique, c'est-à-dire résoudre les problèmes au cas par cas. □

les mêmes. Au Sénégal par exemple, des cas sociaux inextricables rendent difficile le quotidien de certaines femmes, voire familles. Près de 400 familles répertoriées au Sénégal, selon l'ambassadeur de Sa Majesté à Dakar, Taleb Berrada, ont «perdu» leur marocanité. Elles n'ont jamais disposé d'un quelconque document administratif attestant de leur marocanité. Elles répondent aux noms de Guenoun, Benjelloun, Kabbaj, Benchekroun, Chekroun, Boutaleb, Kettani, Faris, Berrada... des noms bien de chez nous. Comment en est-on arrivé à ces situations inextricables? L'ambassadeur du Roi a tenu une réunion de travail, le 21 septembre, avec un groupe de députées (des femmes pour l'occasion) en marge des assises du

naissance leur permettant par la suite de se doter de documents administratifs. Ce qui impose le passage par un jugement auprès du tribunal de la famille à Rabat». C'est un peu l'histoire de la poule et de l'œuf. La plupart des familles concernées sont démunies. En plus des difficultés financières, il y a l'impossibilité administrative de se rendre au Maroc, faute de pièces d'identité. Pour cela, sur le plan pratique et administratif, l'ambassadeur a préconisé l'affectation à l'ambassade du Maroc au Sénégal d'adouls qui auraient pour mission de se prononcer sur la marocanité ou non des concernés, avant de procéder à l'envoi de leurs dossiers au Maroc pour être soumis à la justice. Voilà qui séduit ses interlocutrices. □